

Ecrit par le 30 mai 2026

CCI de Vaucluse : le Quai des saveurs placé en redressement judiciaire



[Le Tribunal des activités économiques \(TAE\) d'Avignon](#) vient d'ouvrir une procédure de redressement judiciaire pour [le Quai des saveurs](#). La décision concernant l'établissement de restauration porté par la CCI de Vaucluse a été prise le 7 mai dernier. Elle remet en question l'avenir de ce projet qui devait constituer une vitrine des savoir-faire de l'École hôtelière d'Avignon. Première conséquence, le départ imminent du talentueux chef Saïd Soumaila.

L'aventure avait débuté dans l'unanimité suite l'assemblée générale de [la Chambre de commerce et d'industrie \(CCI\) de Vaucluse](#) du 27 novembre 2023. A cette occasion, la totalité des élus présents (18 sur 33) avait voté pour la création d'un établissement de restauration sur [le nouveau parvis de la gare centre de la cité des papes alors en fin de réaménagement](#).

Comme un seul homme, William Baud, Jean-Luc Becker, Alexandre Bressy, Dominique Damiano, François De Lepiney, Florence Duprat, Alexandra Farnos, Laure Gimno, Pierre Helias, Eugène Hermitte, Pascal Loubeyre, Roselyne Macario, Gilbert Marcelli (alors président jusqu'à [son éviction fin janvier dernier](#)), Catherine Panattoni, Cédric Ribeiro, Nordine Saihi, Florence Sentilhes et Dominique Toledo s'étaient alors déclarés totalement favorables à ce projet.

Main dans la main avec la municipalité pour une entrée de ville plus belle

Un dossier qui avait débuté quelques mois auparavant lorsque [SNCF gares & connexions](#) avait ouvert un

Ecrit par le 30 mai 2026

appel à la concurrence d'une durée de 10 ans concernant « la gestion d'un bâtiment implanté sur le parvis de la gare centre d'Avignon dédié à un espace de restauration ».

56 restaurateurs locaux avaient décliné l'offre et ce sont des grandes enseignes de la restauration rapide qui tenaient la corde pour s'installer : Starbucks et Burger king en tête. Inenvisageable pour Cécile Helle, alors maire d'Avignon, dont la commune avait financé 27% des 20,25M€ de travaux destinés à rendre cette entrée de ville plus belle.

« Objectif pour la Ville : éviter l'implantation d'un symbole de la malbouffe en vis-à-vis des remparts du XIVE siècle. »

L'élue suggère au président de la CCI de se positionner avec une vitrine [des savoir-faire de la formation consulaire vauclusienne](#) dont [l'Ecole hôtelière d'Avignon](#) (EHA) en est le fleuron [internationalement reconnu](#). Objectif pour la Ville : éviter l'implantation d'un symbole de la malbouffe en vis-à-vis des remparts du XIVE siècle.

Pour la CCI, cette demande de la municipalité tombe également à point nommé. En effet, la Chambre est en pourparlers avec la municipalité pour qu'elle lui cède des terrains jouxtant son campus de l'allée des Fenaisons afin de pouvoir étendre l'offre et la capacité d'accueil de son [Académie Vaucluse Provence](#). Le projet 'gagnant-gagnant' est alors mis sur les rails avec la bénédiction de la SNCF qui y voit là une démarche inédite éventuellement duplicable dans d'autres gares hexagonales.

Une vitrine des savoir-faire culinaire et gastronomique de la CCI

« Il nous est apparu que cet équipement présentait plusieurs intérêts pour notre CCI, expliquait Gilbert Marcelli en préambule du vote ayant approuvé cette initiative. D'abord, poursuivre l'évolution de notre école hôtelière et de nos enseignements puisque ce restaurant accueillera nos apprenants et les servira, à travers la société que l'on va créer. Ensuite, faire une vitrine ouverte sur la ville, pour les passagers qui fréquentent la gare et les avignonnais, de notre savoir-faire culinaire et gastronomique. Enfin, faire de ce lieu un lieu de valorisation à travers des expositions de nos entreprises et de nos produits qu'ils soient agricoles, viticoles, industriels ou autres. »

Après avoir remporté l'appel d'offres de la SNCF en janvier 2024, la CCI 84 espère alors ouvrir le Quai des saveurs avant l'été de la même année. Les travaux d'aménagement, d'un montant de 1,3M€ environ, [prennent plus de temps que prévu](#) et finalement, l'établissement de près de 200m² comprenant aussi une terrasse de 100m² est inauguré en décembre 2024. Plus d'une vingtaine de salariés sont sur le pont dont plus de la moitié d'apprentis. Dans le même temps, la cuisine est confiée à Saïd Soumaila, un jeune chef prometteur et ancien élève de l'EHA. Son second est le carpentrassien Naël Tamghart, lui aussi ancien élève de l'Ecole hôtelière (voir aussi encadré : 'Une cuisine en partance'). L'équipe bénéficie du soutien de Xavier Mathieu, chef étoilé du Phébus à Gordes, et également formé à l'École Hôtelière d'Avignon, et de Patrice Leroy, directeur technique de l'Ecole.

Ecrit par le 30 mai 2026



Une cuisine en partance

A gauche sur la photo Naël Tamghart, second de cuisine, [a remporté la médaille d'Excellence pour le métier Cuisine au Euroskills 2025](#) en septembre dernier. Depuis, l'ancien élève de l'Ecole hôtelière d'Avignon, a quitté les cuisines du Quai des saveurs dans la foulée de son prix international obtenu au Danemark.

Pour sa part, [Saïd Soumaila](#), le prometteur chef de l'établissement (à droite sur la photo), en fera bientôt de même. Après avoir posé sa démission fin avril, celui qui a été notamment distingué aux Worldskills abandonnera définitivement les fourneaux du Quai des saveurs à la fin du mois de mai 2026.

Crédit : Quai des saveurs/DR

Un business plan défaillant ?

Côté finances, les services de la direction de la CCI établissent un 'business plan' d'un montant de plus de 1,2M€ par an. Une estimation très (trop) ambitieuse ? La marche semble en tout cas démesurément grande pour l'établissement bistrannique.

Cela se complique en tout cas lorsque les professionnels locaux de la restauration y voient une soudaine concurrence déloyale. De leur côté, les opposants à Gilbert Marcelli y trouvent surtout le prétexte de se débarrasser d'un bouillant président devenu 'gênant' dans plusieurs dossiers 'sensibles' comme [la future DSP \(Délégation de service publique\) de l'aéroport d'Avignon](#), le rachat [du centre de formation Nextech](#) ou bien encore le lancement [d'une procédure disciplinaire à l'encontre du directeur général de la CCI de Vaucluse pour faute grave](#) (ndlr : dossier actuellement toujours sous investigation du ministère de

Ecrit par le 30 mai 2026

l'Economie dont dépend notamment les organismes consulaires).

Et pour ne rien arranger, le modèle économique n'a pas pris en compte l'ouverture, à quelques dizaines de mètres, d'un Marie Blachère qui 'grignote' l'activité petit-déjeuner. A cela s'ajoute l'incompatibilité de la réglementation concernant les amplitudes des horaires d'ouverture d'un restaurant d'application (comme initialement prévu), même si de nombreux apprentis sont embauchés par l'établissement. Malgré tout, le Quai des saveurs a réalisé un chiffre d'affaires de près de 600 000€ pour sa première année d'activité en 2025. Pas si mal pour un projet ex nihilo. Pas suffisant cependant pour faire face aux dépenses.

Soixantième année. - N° 92 A

Samedi 16 et dimanche 17 mai 2026

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES

ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 5953

84 – VAUCLUSE

GREFFE DU TRIBUNAL DES ACTIVITES ECONOMIQUES D'AVIGNON

Jugement d'ouverture

Date : 7 mai 2026.

Jugement d'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire.

930 060 629 RCS Avignon.

QUAI DES SAVEURS.

Forme : Société par actions simplifiée.

Activité : Restauration traditionnelle.

Adresse : 46 Cours Jean Jaurès, 84000 Avignon.

Complément de jugement : Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 24 Avril 2026, désignant administrateur Me Bruno Bertholet Et Me Charles De Saint Rapt, Associés De La Selarl De Saint Rapt & Bertholet 121, rue Jean Dausset - BP 41250 - 84911 Avignon avec les pouvoirs : d'assister le débiteur pour tous les actes relatifs à la gestion, mandataire judiciaire SELARL ETUDE BALINCOURT représentée par Me Frédéric TORELLI et Me Cyrielle DELEUZE 4, impasse Plat - boulevard Saint-Jean - 84000 Avignon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la présente publication, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce.

Le jugement d'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire du Quai des saveurs.

Ecrit par le 30 mai 2026

Cessation des paiements

Suite à [la mise sous tutelle](#) par le préfet de région de la CCI 84 après la démission d'une majorité d'élus consulaires, les administrateurs provisoires de l'organisme consulaire désignés ensuite avaient placé le dossier 'Quai des saveurs' en haut de la pile.

Depuis, les effectifs ont été largement revus à la baisse et l'établissement s'est imposé une chasse drastique aux dépenses. Dans le même temps, la Chambre de commerce et d'industrie a fermé les robinets dans ce dossier où le passif est estimé à presque 1M€.

Dans ces conditions, [le Tribunal des activités économiques \(TAE\) d'Avignon](#) vient d'ouvrir en date du 7 mai [une procédure de redressement judiciaire à l'encontre du Quai des saveurs](#). Concrètement, la juridiction a fixé la date de cessation des paiements au 24 Avril 2026. En conséquence les créances sont à adresser dans les deux mois auprès du mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles [L. 814-2](#) et [L. 814-13](#) du code de commerce.

Au-delà de ce délais, le restaurant de la CCI de Vaucluse va t'il rester à quai ? Ce sera certainement l'un des dossiers les plus urgents à traiter pour [la nouvelle présidence qui devrait être élue cette été](#). Encore faut-il que le Quai des saveurs n'ait pas définitivement déraillé d'ici là. Autre inconnu : quelle sera la position de la nouvelle municipalité concernant la plus belle de ses entrées de ville ?

Laurent Garcia

[CCI de Vaucluse : les élections auront lieu cet été](#)

Et si vous mettiez votre expérience professionnelle au service de la justice et de l'économie locale ?

Ecrit par le 30 mai 2026



[Le Tribunal des activités économiques \(TAE\) d'Avignon](#) lance un appel à candidatures pour recruter de nouveaux magistrats consulaires.

« Chefs d'entreprise, commerçants, artisans ou cadres dirigeants, sont invités à mettre leur expérience au service de la justice consulaire et de l'économie locale, explique [la juridiction qui s'appelait encore Tribunal de commerce d'Avignon jusqu'au 1^{er} janvier 2025](#). Exercée à titre bénévole, cette fonction permet de s'engager concrètement au cœur de la vie économique : trancher les litiges entre professionnels, accompagner les entreprises en difficulté et contribuer à la préservation du tissu économique. Une mission utile, ancrée dans le réel. »

Un mandat de 2 ans accessible sans formation juridique préalable

Accessible sans formation juridique préalable, même si un vernis juridique constitue un atout appréciable et apprécié, elle repose avant tout sur l'expérience, la curiosité intellectuelle, le discernement, le sens des responsabilités, l'impartialité et l'intégrité. Une formation est assurée dès la première année par l'École nationale de la magistrature, puis tout au long du mandat.

Le mandat débute pour une durée de deux ans, puis peut être renouvelé par périodes de quatre ans, dans la limite de cinq mandats et jusqu'à l'âge de 75 ans. Il implique une présence régulière au tribunal et un travail personnel d'analyse et de rédaction.

Le tribunal recherche des femmes et des hommes engagés, désireux de donner du sens à leur parcours

Ecrit par le 30 mai 2026

en contribuant à une mission essentielle de service public. L'intéressé(e) peut se porter candidat au sein du tribunal dans le ressort duquel est située son entreprise ou son activité, ou dans un tribunal d'un ressort limitrophe. Le candidat devra toutefois préalablement s'assurer qu'il satisfait aux conditions d'éligibilité pour devenir magistrat consulaire.

Expérience du monde des affaires requise

Toute personne intéressée est invitée à contacter par mail le président du tribunal sur prevention@greffe-tae-avignon.fr, lequel a mis en place une commission de recrutement, chargée d'accueillir les candidats, de leur expliquer en quoi consiste leur future mission, d'évaluer leur motivation et leurs compétences.

« La commission est particulièrement attentive à déceler chez les candidats la solidité de l'expérience vécue du monde des affaires, le bon sens et l'intégrité, précise le TAE d'Avignon. Aucun diplôme n'est exigé ; toutefois, la capacité d'approche juridique des problèmes et de rédaction constituent une promesse sérieuse d'adaptation et de réussite dans la fonction de juge. »

L.G.

Contact : mail au président du tribunal sur prevention@greffe-tae-avignon.fr

Appel à candidature pour les futurs juges du Tribunal des activités économiques d'Avignon

Ecrit par le 30 mai 2026



[Le TAE \(Tribunal des activités économiques\) d'Avignon](#) lance sa campagne de recrutement pour l'année 2026. L'occasion pour la juridiction vauclusienne de rappeler le rôle fondamental de ces acteurs de la bonne marche de l'économie locale.

« Chefs d'entreprise, commerçants, artisans ou cadres supérieurs, femmes et hommes issus du monde de l'entreprise peuvent exercer bénévolement une activité juridictionnelle au sein des tribunaux des activités économiques, explique [le nouveau TAE d'Avignon](#). Ils s'engagent pour le service public de la justice à laquelle ils apportent leur connaissance du monde économique et dans le but de rendre la justice, en droit, au nom du peuple français. »

[Avignon le 1er janvier 2025, le tribunal de commerce devient 'le tribunal des activités économiques'](#)

Ecrit par le 30 mai 2026

Les juges des tribunaux des activités économiques sont élus pour 2 ans lors de leur première élection. Ils peuvent, à l'issue d'un premier mandat, être réélus par période de 4 ans. Une formation obligatoire est dispensée la première année du mandat par [l'Ecole nationale de la magistrature](#) (ENM). A compter de la deuxième année, deux jours de formation par an au minimum doivent être effectués par le juge aux fins d'améliorer ses connaissances en droit.

Les juges consulaires exercent leur activité judiciaire dans les divers domaines de compétence du tribunal des activités économiques, notamment la résolution des litiges, la prévention et le traitement des difficultés des entreprises.

« Le juge consulaire se doit de respecter des règles strictes d'éthique et de déontologie. »

« La fonction de juge consulaire représente une certaine charge de travail personnel, poursuit le TAE d'Avignon. Il consacre à sa fonction une présence régulière au tribunal à laquelle s'ajoute l'étude des dossiers et la rédaction des décisions qui peuvent nécessiter plusieurs heures de travail. Le juge consulaire se doit de respecter des règles strictes d'éthique et de déontologie. L'intéressé peut se porter candidat dans le tribunal dans le ressort duquel est située son entreprise ou son activité, ou dans un tribunal d'un ressort limitrophe. Le candidat devra toutefois préalablement s'assurer qu'il satisfait aux conditions d'éligibilité pour devenir juge consulaire.

[Le Tribunal de Commerce d'Avignon change de président et devient « TAE » Tribunal d'Activités Economiques](#)

Candidature : mode d'emploi

Toute personne intéressée est invitée à contacter par mail le président du tribunal sur prevention@greffe-tae-avignon.fr, lequel a mis en place une commission de recrutement, chargée d'accueillir les candidats, de leur expliquer en quoi consiste leur future mission, d'évaluer leur motivation et leurs compétences.

« Le comité est particulièrement attentif à déceler chez les candidats la solidité de l'expérience vécue du monde des affaires, le bon sens et l'intégrité, insistent les responsables du TAE de la cité des papes. Aucun diplôme n'est exigé ; toutefois, la capacité d'approche juridique des problèmes et de rédaction constituent une promesse sérieuse d'adaptation et de réussite dans la fonction de juge. »